

Differdange, le 7 octobre 2026

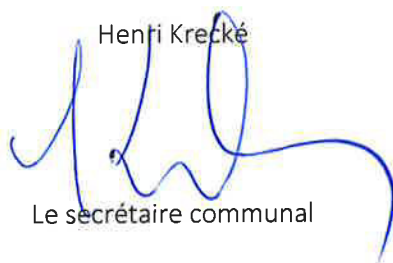
Avis au public

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, plus particulièrement son article 30 – procédure, il est porté à la connaissance du public que le projet de modification ponctuelle du plan de repérage du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) « rue Batty Weber » à Differdange, élaboré par le bureau Zeyen+Baumann s.à r.l. pour le compte de la Ville de Differdange, est déposé à l'inspection du public au service technique de la Ville de Differdange.

Toutes les observations à l'encontre de ce projet d'aménagement particulier devront être déposées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans un délai de trente jours. Le dossier restera à l'inspection du public durant le même délai (prière de prendre un rendez-vous, prière de prendre un rendez-vous, tél. 58 77 1 – 1271 / mail : developpementurbain@differdange.lu) et peut également être consulté sur le site internet (www.differdange.lu).

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Henti Krecké



Le secrétaire communal

Guy Altmeisch



Le bourgmestre